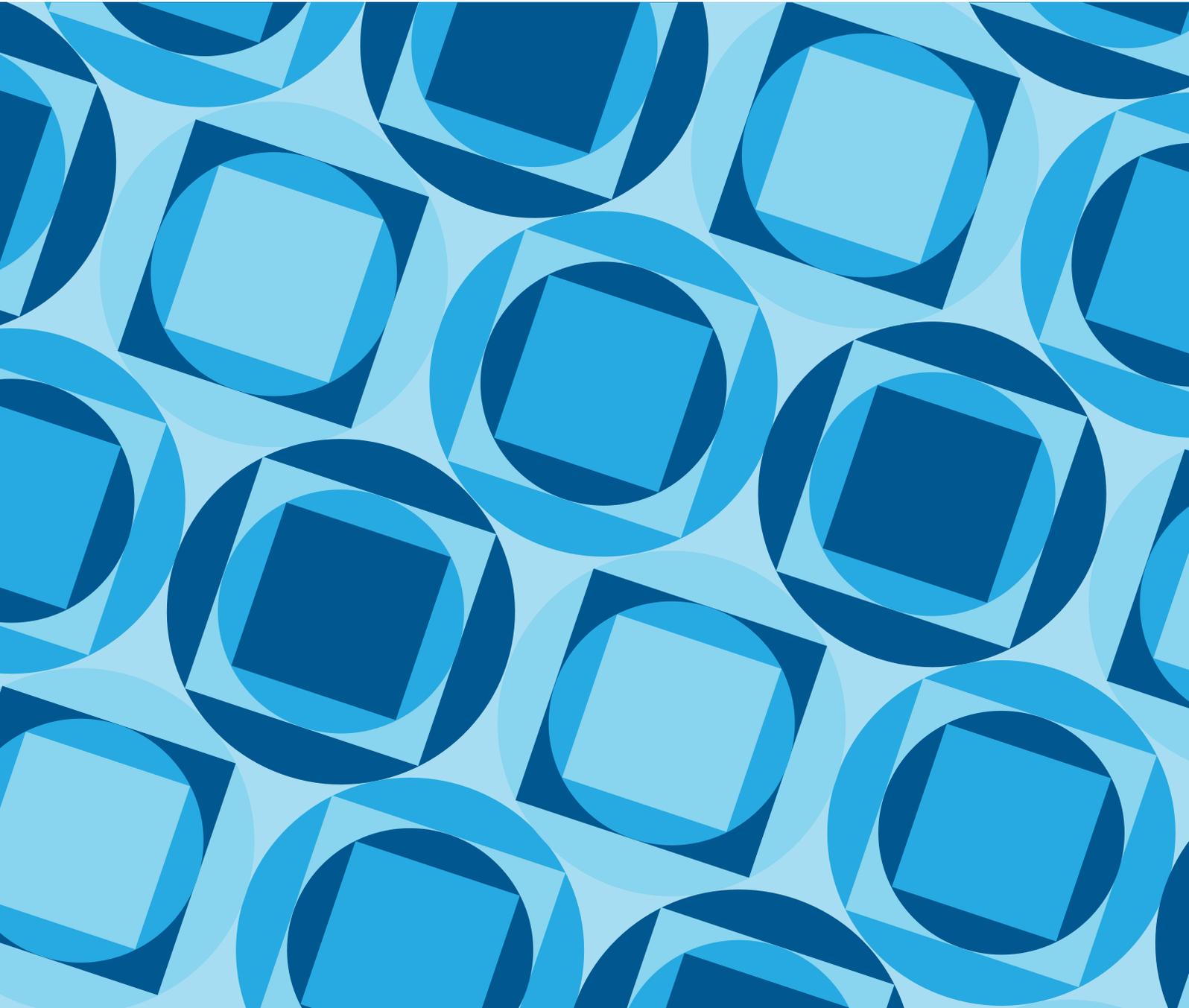


EN DÉROUTE :

**RAPPORT PARALLÈLE POUR L'EXAMEN À MI-PARCOURS DE
LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR LES DROGUES DE
2019**

DÉCEMBRE 2023



Résumé exécutif

La mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de 2019 est en déroute

La Déclaration ministérielle sur les drogues de 2019 a fixé les principaux objectifs de la communauté internationale pour répondre à la situation mondiale relative aux drogues pour une période de dix ans. S'appuyant sur une large panoplie de données et de preuves, ainsi que sur l'expérience de la société civile et des communautés, ce rapport montre qu'en 2023, les progrès accomplis pour réaliser ces objectifs sont faibles, incomplets ou inexistant.

Peu d'éléments indiquent que les politiques visant à interdire et à éradiquer les drogues ont permis de réduire les marchés illégaux de la drogue ou de gérer leurs liens avec l'insécurité humaine, la violence et la criminalité organisée. En même temps, il est largement prouvé que le paradigme punitif promu par le régime mondial de contrôle des drogues a sapé certains objectifs clés inclus dans la Déclaration ministérielle de 2019 elle-même et du système des Nations unies dans son ensemble, notamment en termes de promotion de la santé, des droits humains et du développement durable.

Examen des défis identifiés dans la Déclaration ministérielle de 2019

Défi : Gérer un marché des drogues qui ne cesse de s'étendre et de se diversifier. État d'avancement : En déroute

Malgré les milliards de dollars dépensés chaque année pour réduire la demande et l'offre de drogues, toutes les sources disponibles indiquent

qu'au cours de la période 2019-2023, la culture, la production et le trafic de drogues ont pris de l'ampleur. En même temps, le nombre de consommateurs de drogues âgés de 15 à 64 ans serait passé d'environ 271 millions à 296 millions, une personne sur 17 âgée de 15 à 64 ans ayant consommé de la drogue au cours de l'année écoulée. Les drogues de synthèse, les précurseurs et les nouvelles substances psychoactives ont proliféré, en partie comme conséquence involontaire de l'expansion des efforts de répression qui ont poussé les producteurs à produire des substances nouvelles et plus compactes qui posent des risques nouveaux, plus divers et souvent inconnus pour la santé des personnes usagères de drogues.

Défi : Lutter contre la criminalité organisée, la violence et l'insécurité. État d'avancement : En déroute

La communauté internationale n'a guère progressé dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes pour mieux gérer les liens entre les marchés noirs de la drogue, la criminalité organisée et l'insécurité humaine. Dans un certain nombre de pays, l'économie illégale de la drogue continue d'alimenter la violence et des conflits graves, en particulier dans les pays producteurs et de transit de l'hémisphère Sud. L'exemple du Mexique, où le taux d'homicide a augmenté de 62,6% en 2022 par rapport à 2015, illustre la manière dont les réponses militarisées alimentent cette tendance, au lieu de la freiner. Les flux financiers illicites jouent un rôle essentiel pour connecter le trafic de drogue, le crime organisé et la corruption, mais il existe un manque de données actualisées et complètes sur l'ampleur du phénomène. Rien n'indique non plus que cette connexion ait été gérée efficacement, notamment

en raison du manque de coopération entre les juridictions au sein desquelles sont localisées les principales institutions financières et les paradis fiscaux.

Défi : Aborder les liens entre les technologies numériques et les marchés des drogues. État d'avancement : En déroute

Tout comme dans l'économie légale, les technologies numériques sont devenues de plus en plus importantes pour les marchés des drogues au cours des quatre dernières années. Cela s'est produit dans différents segments de la chaîne d'approvisionnement et par le biais de nombreuses technologies différentes, notamment les réseaux sociaux, les plateformes de messagerie et le « darknet ». L'ONUDD a souligné que les outils permettant de mesurer le rôle des technologies numériques sur les marchés des drogues sont « complexes » et « difficiles », et que l'on manque de données fiables. La volatilité du marché, les escroqueries de sortie et les efforts efficaces de répression pourraient avoir ralenti la croissance des marchés sur le darknet en 2021 et 2022, mais les transactions de drogues semblent s'être déplacées et développées sur d'autres plateformes numériques plus opaques, où les messages de réduction des risques et éducatifs sont plus difficiles à diffuser.

Défi : Protéger la santé des personnes usagères de drogues. État d'avancement : En déroute

Aucune donnée mondiale relative aux décès liés aux drogues n'est disponible depuis 2019, année au cours de laquelle 494 000 décès ont été signalés dans le monde. Toutefois, les indicateurs régionaux et nationaux disponibles font état d'une évolution alarmante, notamment en ce qui concerne l'augmentation de la consommation d'opioïdes synthétiques, principalement en Amérique du Nord, en dépit d'investissements considérables dans l'interdiction et le contrôle des drogues. Aux États-Unis, les décès par overdose sont passés de 70 630 en 2019 à environ

109 940 pour la période février 2022 à février 2023. Les personnes usagères de drogues continuent d'être confrontées à des risques accrus de contracter des maladies transmissibles par le sang par rapport à la population générale. 12% des personnes usagères de drogues injectables vivent avec le VIH et 6,6 millions avec l'hépatite C, soit une augmentation de 18% par rapport à 2019. Si le nombre de pays disposant de certaines interventions de réduction des risques a légèrement augmenté, la couverture et la disponibilité restent très limitées, en particulier pour les personnes opprimées et marginalisées. Il est par ailleurs estimé que seule une personne dépendante aux drogues sur cinq reçoit un traitement, avec de grandes disparités entre les régions et au sein des pays. La qualité reste également un problème majeur, de nombreux rapports faisant état de « traitements » non fondés sur des preuves et reposant plutôt sur des pratiques équivalentes à la torture ou aux mauvais traitements.

Défi : Garantir un meilleur accès aux médicaments contrôlés pour le soulagement de la douleur et les soins palliatifs. État d'avancement : En déroute

Les disparités choquantes dans l'accès aux médicaments contrôlés se poursuivent dans le monde entier. Plus de 82% de la population mondiale a accès à moins de 17% des médicaments à base de morphine dans le monde, et il existe une différence par plus de 40 dans la disponibilité des opioïdes pour le traitement de la douleur et les soins palliatifs entre les pays à revenus élevés et les pays à revenus faibles et intermédiaires, en partie en raison des stricts contrôles introduits par les conventions des Nations Unies sur les drogues. Sur une note plus positive, depuis 2019, au moins 18 pays ont adopté des lois ou des politiques facilitant l'accès aux médicaments à base de cannabis, tandis qu'en 2020, le cannabis a été retiré du tableau IV de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, reconnaissant ainsi sa valeur thérapeutique. En outre, il existe plus de 450 essais médicaux cliniques dans le monde sur l'utilisation des psychédéliques pour traiter les maladies mentales.

Défi : Réformer les politiques en matière de drogues qui violent les droits de l'homme. État d'avancement : En déroute

Ces quatre dernières années ont été marquées par une accélération sans précédent de la reconnaissance de l'impact du contrôle des drogues sur les droits humains, avec un nombre croissant d'engagements, de conclusions et de recommandations émanant des organes des Nations Unies chargés des droits humains. Cependant, l'alignement des politiques nationales en matière de drogues sur ces recommandations a été inégal et insuffisant. Le nombre documenté de personnes exécutées pour des infractions liées aux drogues est passé de 91 en 2019 à 285 en 2022. La militarisation et les campagnes de « guerre à la drogue » entraînent des violations graves et systématiques des droits humains, notamment des centaines d'exécutions extrajudiciaires chaque année. La stigmatisation des personnes usagères de drogues reste un élément central des politiques gouvernementales dans le monde entier, avec des répercussions sur la jouissance de tous les droits humains, y compris les droits économiques, sociaux et culturels. De nombreux gouvernements continuent de criminaliser les usages traditionnels et autochtones des drogues. Les personnes marginalisées en raison de leur ethnicité, de leur sexe, de leur classe sociale ou de leur âge sont touchées de manière disproportionnée par ces violations dans tous les contextes et dans tous les pays. Alors que les organes des Nations Unies chargés des droits humains se sont montrés plus virulents à l'égard de ces abus, l'ONUDC refuse toujours de condamner les violations les plus flagrantes de droits humains commises dans le cadre des politiques des drogues.

Défi : Réduire le recours excessif à la prison et aux sanctions. État d'avancement : En déroute

Le nombre total de personnes privées de liberté dans le monde a continué d'augmenter au cours des quatre dernières années, passant d'environ 10,74 millions en 2018 à 11,5 millions en 2023.

Plus d'une personne sur cinq actuellement en prison est incarcérée pour une infraction liée à la drogue, sans nette amélioration depuis 2019. En outre, il est estimé qu'entre 440 000 et 500 000 personnes sont soumises à une détention forcée pour usage de drogues et que des milliers d'autres seraient détenues contre leur gré dans des centres de « réhabilitation » privés. De plus, la grande majorité des pays continuent d'imposer des sanctions pénales et autres formes de sanctions contre les personnes usagères de drogues. Néanmoins, depuis 2019, six pays et neuf juridictions fédérales ont adopté une politique de décriminalisation de l'usage et de la possession de drogues pour usage personnel, ce qui porte le nombre total de juridictions ayant décriminalisé à 66, dans 40 pays. Des pays comme le Canada, la Colombie, le Costa Rica et le Kenya ont aussi réformé leurs lois sur les drogues pour introduire certains éléments de proportionnalité et des alternatives à l'incarcération, et de nombreuses autres propositions sont actuellement sujettes à des débats parlementaires.

Défi : La réglementation légale des substances sous contrôle international. État d'avancement : En déroute

Aujourd'hui, le Canada, la Jamaïque, le Luxembourg, Malte, la Thaïlande, l'Uruguay, ainsi que 23 États américains, trois territoires américains et Washington D.C. ont adopté des réglementations concernant la culture, la possession, la consommation et la vente de cannabis à des fins non médicales – en plus de la Bolivie qui a mis en place des marchés réglementés pour la coca en 2011. Deux autres pays, notamment le Mexique et l'Afrique du Sud, devraient prochainement mettre en œuvre des décisions judiciaires visant à créer des cadres réglementés. Le nombre de personnes vivant dans des juridictions dotées d'une forme de réglementation légale est passé d'environ 123 millions à 294 millions entre 2019 et 2023. Ce chiffre est appelé à augmenter, car les gouvernements et les partis politiques continuent de présenter de nouvelles propositions. Des projets pilotes de réglementation légale d'autres substances, en particulier les psychédéliques et

la cocaïne, commencent également à voir le jour. En septembre 2023, le HCDH a été la première agence des Nations Unies à briser le tabou de la réglementation légale en encourageant les États membres à l'envisager dans le cadre d'une approche vis-à-vis des drogues fondée sur les droits humains. Cependant, la réglementation légale est devenue l'un des points de division au sein de la CND, pour l'OICS et pour plusieurs États membres ayant adopté une position véhémente – et souvent motivée par des considérations purement politiques – à son encontre.

Défi : S'attaquer à la dimension développementale des marchés et de la politique des drogues. État d'avancement: En déroute

Traditionnellement, les considérations relatives au développement dans les politiques en matière de drogues ont été limitées au concept étroit de « développement alternatif », l'objectif final étant l'éradication plutôt que l'engagement d'assurer un développement durable. Il s'agit d'une préoccupation majeure car les cultures illégales restent concentrées dans les régions les plus pauvres, les plus reculées et les plus déchirées par les conflits dans le monde. La résolution annuelle de la CND sur le développement alternatif a tenté de dépasser cette approche axée sur l'éradication, mais les progrès sur le terrain restent très limités et le principe d'« articulation judicieuse » (*adequate sequencing* en anglais) – à savoir que des moyens de subsistance alternatifs doivent être garantis avant l'éradication des cultures – est rarement respecté. La situation est particulièrement préoccupante pour les femmes impliquées dans les cultures illégales. Fait positif, un nombre croissant de pays et de donateurs tentent de tirer parti de la culture légale de plantes sous contrôle international pour garantir des moyens de subsistance aux communautés rurales, notamment grâce à la culture du cannabis à des fins médicales et industrielles.

Défi : Assurer une participation réelle de la société civile. État d'avancement : Quelques progrès réalisés

La société civile, en particulier les communautés concernées telles que les personnes usagères de drogues, joue un rôle clé dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes en matière de drogue. Au niveau des Nations Unies, de réels progrès ont été accomplis ces dernières années pour garantir la participation de la société civile aux débats sur les drogues ; la décision prise en 2023 de commencer à diffuser les débats de la CND sur UNWeb TV en est un exemple positif. Toutefois, le rôle de la société civile reste un point de discordance dans les résolutions de la CND. Cela a par exemple été le cas au cours des négociations relatives à l'examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle de 2019. Au niveau national, la situation est préoccupante, l'espace de la société civile ayant été réduit en raison de régimes autoritaires, de politiques des drogues ultra-répressives, de lois sur les agents étrangers, de restrictions de financement et autres, entraînant un harcèlement de la société civile et une forte stigmatisation des personnes œuvrant pour réformer les politiques des drogues.

Défi : Améliorer la collecte et l'analyse des données. État d'avancement : En déroute

Le manque de données fiables, récentes et comparables reste un obstacle majeur à l'évaluation de l'évolution et de l'impact de la politique mondiale en matière de drogues. Traditionnellement, les organismes de contrôle des drogues ont mesuré les progrès en termes de flux et d'ampleur du marché, rendant ainsi invisibles les dimensions de la santé, des droits humains et du développement de la situation mondiale en matière de drogues. Le Questionnaire destiné au rapport annuel, qui est utilisé pour préparer le Rapport mondial sur les drogues, a été révisé en 2020 avec quelques améliorations en termes de désagrégation des données, mais la version finale n'a pas reconsidéré les objectifs globaux du contrôle des drogues. Pour combler ce vide, les organisations de la société civile ont

redoublé d'efforts pour rassembler et systématiser les données sur des aspects clés des politiques en matière de drogues, tels que le genre et l'incarcération, la disponibilité des services de réduction des risques ou l'alignement des politiques nationales en matière de drogues sur les conseils des Nations Unies relatifs aux droits humains.

Les angles morts de la Déclaration ministérielle de 2019

Dans ce rapport, l'IDPC a identifié sept « angles morts », ou sujets n'ayant pas été pris en compte dans la liste de « défis » identifiés dans la Déclaration ministérielle de 2019. Si certains de ces sujets sont nouveaux, d'autres ont tout simplement été omis en 2019. L'urgence de ces angles morts – ainsi que la nécessité de mieux aligner les politiques en matière de drogues sur le programme de développement durable à l'horizon 2030 et les droits humains – exige que la communauté internationale les reconnaisse comme des domaines prioritaires de la politique en matière de drogues pour les années à venir :

- Angle mort 1 : Reconnaître le potentiel de la réglementation légale comme outil permettant de rompre le lien entre les marchés des drogues et la criminalité organisée
- Angle mort 2 : Reconnaître le rôle croissant des technologies de surveillance dans les politiques des drogues et la nécessité d'établir des normes internationales fondées sur des données probantes et les droits humains
- Angle mort 3 : Briser le tabou sur la réduction des risques dans un contexte de crise mondiale de la santé publique
- Angle mort 4 : Placer la justice raciale et les principes d'égalité et de non-discrimination au centre de l'élaboration des politiques en matière de drogues
- Angle mort 5 : Décoloniser le régime de contrôle des drogues en abordant les tensions entre les conventions sur les drogues et les droits des Peuples Autochtones

- Angle mort 6 : Remédier à l'absence de conseils et de recommandations de la part des Nations Unies sur une réglementation légale des drogues qui soit respectueuse de la santé, des droits humains et du développement
- Angle mort 7 : Reconnaître les dommages environnementaux associés à la politique des drogues.

Recommandations pour l'examen à mi-parcours de 2024

Le Rapport alternatif conclut avec une série de recommandations visant à tirer parti de l'examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle sur les drogues de 2019 comme opportunité de transformation radicale pour le régime onusien de contrôle des drogues :

- Les débats et le document final de l'examen à mi-parcours de 2024 devraient intégrer les développements normatifs ayant eu lieu à la CND, à l'Assemblée Générale des Nations unies et au Conseil des Droits de l'Homme depuis 2019, en particulier le soutien explicite à la réduction des risques, la reclassification du cannabis, les nouvelles formulations sur la discrimination raciale dans le contrôle des drogues, et le principe d'« articulation judiciaire » pour le développement alternatif.
- Conformément aux recommandations du HCDH, le document final de l'examen à mi-parcours devrait reconnaître la protection de la santé, des droits humains, de l'égalité et de la non-discrimination comme des objectifs primordiaux pour le système, et ne pas réitérer les objectifs d'éradication des drogues.
- Le document final devrait mettre à jour la liste des défis figurant dans la section « Bilan » de la Déclaration ministérielle de 2019 afin d'intégrer les nouveaux développements ayant émergé depuis 2019 et énumérés dans la section « angle mort » de notre rapport. Le plan de travail des réunions intersessions au cours de la période 2024-2029 devrait également

refléter ces nouveaux défis.

- Lors de l'examen à mi-parcours, nous encourageons les États membres à reconnaître l'existence des marchés légalement réglementés pour l'usage non médical de substances placées sous contrôle international, et à demander que les entités de l'ONU assurent le suivi, l'analyse et le développement de conseils sur ces marchés.
- Bien que les États membres devraient viser à adopter un document final par consensus, ils ne devraient pas hésiter à demander un vote sur le texte final afin de garantir l'adoption d'un document qui appelle véritablement à une transformation radicale, plutôt que de se contenter d'un exercice consistant à cocher des cases.

Recommandations pour une réforme structurelle du régime mondial de contrôle des drogues

Les États membres et les acteurs onusiens cherchant à s'éloigner du paradigme punitif qui a caractérisé le régime international de contrôle des drogues, et à le transformer en un système véritablement fondé sur la santé, les droits humains et le développement, devraient envisager les recommandations à plus long terme suivantes :

- Les États membres devraient mettre en place un mécanisme multipartite avec la participation de la société civile, du monde univer-

sitaire et des entités compétentes de l'ONU, chargé d'explorer les options de révision des conventions de l'ONU sur les drogues afin d'actualiser et de rééquilibrer le texte. Il s'agirait notamment : (a) de consacrer le rôle central de la santé, du développement et des droits humains dans la politique en matière de drogues ; (b) de permettre aux pays d'envisager la réglementation légale des drogues sous contrôle international ; et (c) d'abroger les obligations existantes interdisant l'utilisation traditionnelle des plantes sous contrôle.

- Les organes onusiens dotés de mandats pertinents, notamment l'OMS, le Programme des Nations Unies pour le Développement et le HCDH, devraient élaborer des conseils et des recommandations fondées sur des données probantes sur la manière de mettre en œuvre la réglementation légale des drogues conformément aux normes existantes et aux meilleures pratiques en matière de santé, de droits humains et de développement.
- Les agences onusiennes et les universités concernées, en partenariat avec la société civile, devraient mettre à jour les normes internationales sur les droits humains et les politiques des drogues afin de refléter les dernières preuves et recommandations du système des Nations Unies, et d'inclure des orientations sur la réglementation légale des drogues.